

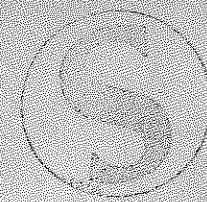
# SITES

# CHAPELLE S<sup>T</sup> JEAN et ABORDS

COMMUNE : EDERN

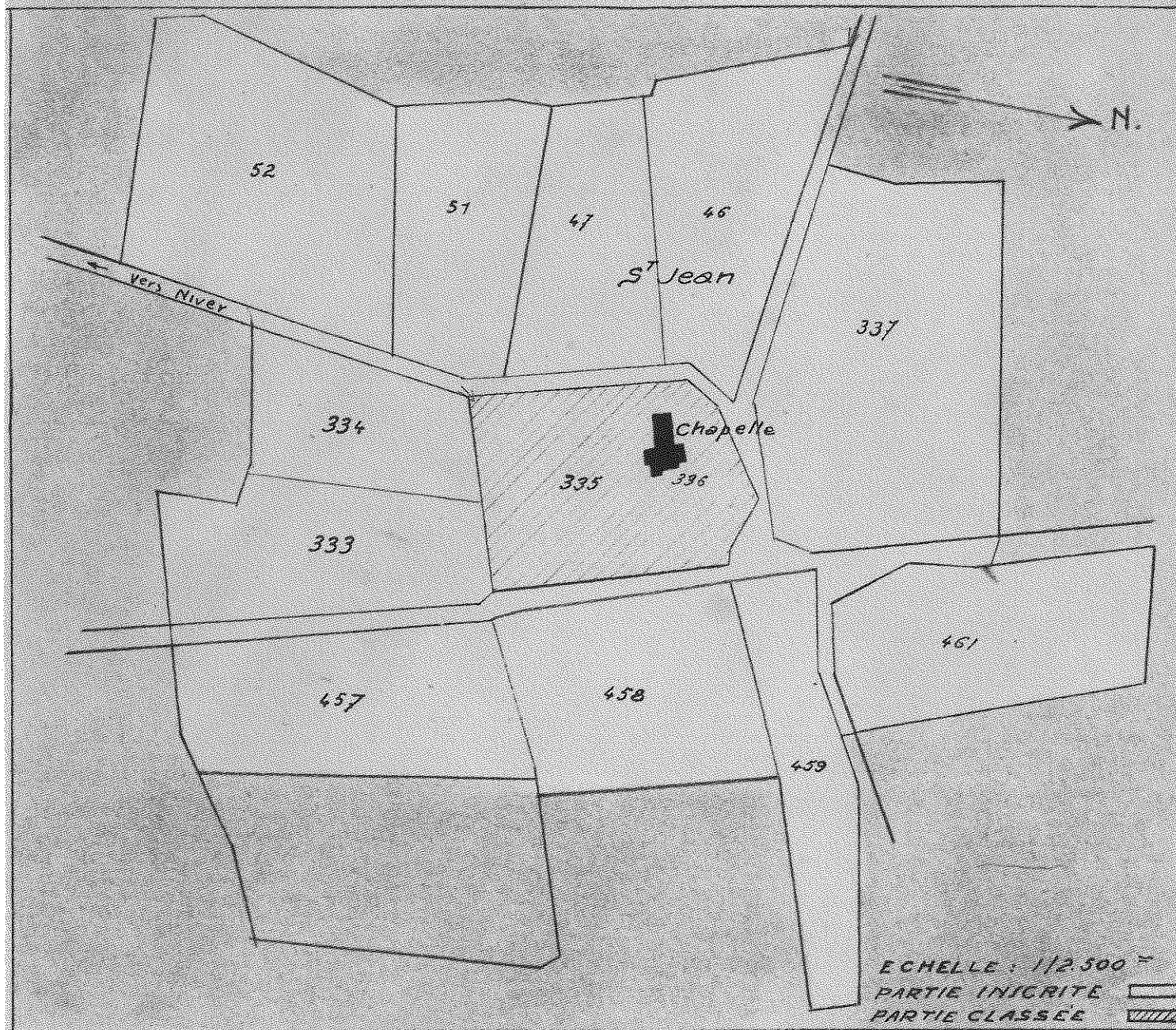
CANTON : BRIEC

ARROND<sup>T</sup> : CHÂTEAULIN



CARTE  
MICHEL  
N° 58  
PLI 15

INSCRIPTION  
ET  
CLASSEMENT



## ARRETES DU 10 SEPTEMBRE 1942

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général les abords de la Chapelle St. Jean à EDERN (Finistère), cadastrés au plan de la commune sous les n° 46. 47. 51. 52. 333. 334. 337. 457 à 459. 461.

La Chapelle de Saint-Jean à EDERN (Finistère) et son placître situés sur les parcelles cadastrales 335 et 336 de la section D appartenant à la commune d'Edern sont classés parmi les sites et monuments naturels de de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Pour copie conforme,  
le Chef du bureau des  
Monuments Historiques

Pour le Ministre, Secrétaire d'Etat,  
à l'Education Nationale et par  
délégation : le Directeur  
adjoint du Cabinet,